



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Numéro d'identification : [2025-027-SET-GIONO-AMO](#)
PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A ☐ TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B ☐ FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C ☒ Prestations intellectuelles CCAG concerné en vigueur	D ☐ MOE CCAG concerné en vigueur
---	---	---	---

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Département, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Études et Travaux - CADAM – 147 Boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 773 - B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 - 9h à 12h00 et 14h00 à 16h30

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une démarche BIM en vue de la construction du futur gymnase du collège Jean GIONO à NICE

Lieu d'exécution et de livraison : collège Jean GIONO à NICE

Estimation : 32.000,00 euros HT

Durée du marché ou délai d'exécution :

Le délai de la tranche ferme démarre à compter de la date fixée par la décision de démarrage des prestations et s'achève à la date de l'ordre de service de démarrage des travaux. Il est estimé, à titre indicatif, à 30 mois (Tranche ferme)

Le délai d'exécution de la tranche optionnelle 1 démarre à compter de la décision de démarrage de la prestation de la tranche optionnelle 1, valant décision d'affermissement de celle-ci, et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux. Il est estimé, à titre indicatif, à 30 mois.

A titre indicatif, le délai global d'exécution des prestations est de 60 mois environ, incluant les délais de validation par le maître d'ouvrage.

Type de procédure : Marché à procédure adaptée (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises sera disponible par voie électronique : téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- l'Acte d'engagement et ses 2 annexes financières;
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le Cahier des clauses technique particulières (CCTP) ;
- le Cahier des charges BiM de l'opération et ses annexes
- la Charte BIM
- le cadre du Mémoire technique
- le tableau de références
- le formulaire DC1
- le formulaire DC2
- le programme synthétique du projet

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Le concours de maîtrise d'œuvre de cette opération étant en cours, les candidats présents dans les 4 équipes retenues par le jury pour la compétence BIM Management, seront automatiquement écartés de la présente consultation.

Documents à produire : (pièces obligatoires)

- l'acte d'engagement et ses 2 annexes dûment remplis, signés et datés
- le mémoire technique dûment rempli (selon le cadre joint)
- le tableau de références à renseigner avec 3 opérations réalisées en mode BIM de niveau 2, de moins de 5 ans, dont à minima deux achevées
- l'indication des titres d'études et/ou expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pour exécuter la mission
- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services au cours des trois derniers exercices disponibles à la rubrique E1 de l'imprimé DC2
- la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- la liste des principaux services au cours des trois dernières années en indiquant les prestations réalisées, le montant, la date et le destinataire public ou privé
- la qualification OPQIBI 19.20 AMO BIM pour des projets de bâtiments ou équivalents
- le formulaire DC1
- le formulaire DC2
- l'engagement du soumissionnaire signé

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : 26/05/2025 à 15 h 30

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacité technique :

qualification OPQIBI 19.20 AMO BIM pour des projets de bâtiments ou équivalents

3 références de missions similaires, de moins de 5 ans, sur des projets équivalents dont au moins 2 achevés

Justificatifs candidature :

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- le tableau de références à renseigner avec 3 opérations réalisées en mode BIM de niveau 2, de moins de 5 ans, dont à minima deux achevées
- l'indication des titres d'études et/ou expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pour exécuter la mission
- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services au cours des trois derniers exercices disponibles à la rubrique E1 de l'imprimé DC2
- la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- la liste des principaux services au cours des trois dernières années en indiquant les prestations réalisées, le montant, la date et le destinataire public ou privé
- la qualification OPQIBI 19.20 AMO BIM pour des projets de bâtiments ou équivalents

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Critères de jugement des offres :

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Le critère « Prix »

Une note sur 40 est attribuée pour le critère « Prix ».

Le prix noté est celui de l'acte d'engagement.

L'offre de prix du candidat moins disant se voit affecter la note maximale de 40.

La note affectée aux autres candidats est établie de la façon suivante :

Note prix candidat = 40 X (offre de prix du candidat moins disant / offre de prix du candidat)

Le classement est établi du moins disant au plus disant.

Le critère « Valeur technique »

Une note sur 60 est attribuée pour le critère « Valeur technique ».

Ce critère est jugé au vu du contenu du mémoire technique remis par le candidat

Sous critère n°01 : Méthodologie opérationnelle et outils - (noté sur 24 points)

Mode opératoire, méthodologie et outils envisagés par le candidat pour répondre à chaque élément de mission à chacune des phases.

Sous-critère n°02 : Moyens humains – (noté sur 12 points)

Adéquation des moyens humains avec la mission (nom et CV des personnes qui seront affectées à ces missions) .

Sous-critère n°03 : Indications temporelles - (noté sur 24 points)

Adéquation du temps estimé par phase concours/conception et réalisation/exploitation au regard des missions demandées.

La note correspond à la somme des notes des sous-critères cités ci-dessus

Après addition des points attribués pour chaque sous-critère, la note de la valeur technique est calculée comme suit :

Note Valeur Technique candidat A= (total des points du mémoire technique du candidat / total des points du mémoire technique le mieux noté) x 60

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

La note finale des offres est calculée de la façon suivante :

Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique »

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant global porté à l'acte d'engagement (article D PRIX) et celui porté sur la décomposition en phases dans ce même acte d'engagement, seul le montant global porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition en phases, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme incohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Négociation: Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Procédure de recours : Tribunal administratif de Nice situé 18 avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1 – Tél : 04.92.04.13.13 - Fax : 04.93.55.78.31 – greffe.ta-nice@juradm.fr de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat

Référé contractuel : en application de l'art R551-7 du code de justice administrative

Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : le 12/05/2025